

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 25 août 2015 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire
M. Pierre O'Donoughue, district 2
Mme Francine Raymond, district 3
M. Serge Séguin, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
M. Alexandre Plante, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Claude Chevalier, directeur général adjoint
Mme Louise Bouvier, greffière adjointe

Est absente : Mme Doreen Assaad, district 9

Ouverture de la séance

La greffière adjointe constate le quorum.

1. Ordre du jour

150825-337

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

3. Procès-verbaux

150825-338

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 7 JUILLET 2015 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Ville de Brossard tenue le 7 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Travaux publics

150825-339

5.1 FOURNITURE DE SERVICES D'ENTREPRENEUR PÉTROLIER - CONTRAT SI-15-887 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-887 relatif aux services d'entrepreneur pétrolier, pour les installations pétrolières des ateliers municipaux, au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Pétro-Hitech, pour une durée de deux ans, du 26 août 2015 au 25 août 2017, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 27 502,02 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-340

5.2 ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES DE GICLEURS POUR DIVERS BÂTIMENTS - CONTRAT SP-15-885 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-885 relatif à l'entretien préventif et correctif des systèmes de gicleurs pour divers bâtiments, au plus bas soumissionnaire conforme, Guard-X inc., pour une durée de trois ans, du 26 août 2015 au 25 août 2018, selon les prix forfaitaires et unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 40 168,82 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-341

5.3 ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES 2015-2016 AVEC ÉQUIPEMENTS - CONTRAT SP-15-877 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-877 relatif à l'acquisition d'un camion 10 roues 2015-2016 avec équipements de déneigement et de salage, au plus bas soumissionnaire conforme, Globocam Rive-Sud s.e.c., selon le prix forfaitaire soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 250 455,79 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-342

5.4 ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE - CONTRAT SP-15-867 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-867 relatif à l'acquisition d'une rétrocaveuse de marque Caterpillar 2015 ou 2016, au seul soumissionnaire, Hewitt Équipement ltée, selon le prix forfaitaire soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 277 835 94 \$, taxes incluses.

Le conseiller Antoine Assaf, vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

6. Loisir, culture et vie communautaire

150825-343

6.1 MON LOISARD - IMPRESSION - CONTRAT SP-14-794 - PROLONGATION DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil autorise la prolongation d'un an du contrat SP-14-794 relatif à l'impression de la revue *Mon Loisard*, pour les éditions printemps-été 2016, automne 2016 et hiver 2017, à *Hebdo Litho inc.*, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 55 742,75 \$, taxes incluses, pour des éditions de 84 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-344

6.2 MON LOISARD - CONCEPTION - CONTRAT SI-14-799 - PROLONGATION DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil autorise la prolongation d'un an du contrat SI-14-799 relatif à la conception de la revue *Mon Loisard*, pour les éditions printemps-été 2016 à hiver 2017, à *Impressio*, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 8 209,22 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-345

6.3 ACHAT DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE NATHALIE-CROTEAU - CONTRAT SI-15-883 - OCTROI DE CONTRAT - RÉOLUTION 150707-292 - MODIFICATION

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil modifie la résolution 150707-292 concernant l'octroi du contrat SI-15-883 relativement à l'acquisition de mobilier pour le Centre communautaire Nathalie-Croteau, en accordant le lot 12 au plus bas soumissionnaire conforme, Crites et Ridell inc., ce qui totalise un montant pour ce dernier de 14 352,94 \$, taxes incluses, et pour Staples Canada inc. (Bureau en gros), un montant de 6 446,70 \$, taxes incluses.

Afin de financer ce contrat, le conseil autorise un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 18 992,84 \$, remboursable en dix (10) versements annuels, égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

150825-346

8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 3 JUILLET AU 20 AOÛT 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil approuve la liste des virements budgétaires du 3 juillet au 20 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-347

8.2 ACHAT DE PNEUS – ADHÉSION REGROUPEMENT D'ACHATS – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ENTENTE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil confirme son adhésion au regroupement *DAR Pneus* géré par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour une période de trois (3) ans s'échelonnant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019.

La Ville confie au CSPQ, par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour les différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville et consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ l'exécution de l'entente qui en découlera.

La Ville remplira, dans les délais fixés par l'UMQ, la fiche technique d'inscription qui vise à connaître l'estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin.

Celle-ci s'engage à respecter les conditions du contrat qui sera octroyé comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé et reconnaît que, selon sa politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs adjudicataires, des frais de gestion établis à 1 % (0,6 % versé au CSPQ et 0,4 % à l'UMQ) qui seront inclus dans le prix des pneus.

La Ville reconnaît également que, selon cette même politique, elle doit être abonnée au portail d'approvisionnement du CSPQ et assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce DAR Pneus et bénéficier de l'ensemble des achats regroupés offerts par le CSPQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-348

8.3 LISTE DES IMPRÉVUS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil approuve la liste des imprévus au contrat pour la période du 8 juillet 2015 au 25 août 2015.

Le conseiller Antoine Assaf, vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

9. Ressources humaines

150825-349

9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil autorise et ratifie la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et prend acte et ratifie, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

Le directeur général est mandaté pour signer les ententes applicables.

ADOPTÉE

10. Technologies de l'information

150825-350

10.1 SUPPORT LOGICIEL ET MATÉRIEL NETAPP - CONTRAT SI-15-888 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-888 relatif au renouvellement du contrat de support logiciel et matériel des équipements d'emmagasiner de données NetApp utilisés par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, au seul soumissionnaire, ESI Technologies de l'information inc., au montant de 64 578,76 \$, taxes incluses, représentant un coût, pour la ville de Brossard, de 27 730,12 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-351

10.2 SUPPORT LOGICIEL WMWARE - CONTRAT SP-15-886 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-886 relatif au renouvellement du contrat de support logiciel de son gestionnaire d'environnements virtuels utilisé par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, au plus bas soumissionnaire conforme, Bell Canada, au montant de 32 160,05 \$, taxes incluses, représentant un coût, pour la ville de Brossard, de 13 809,53 \$, taxes incluses.

Le conseiller Antoine Assaf, vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150825-352

10.3 SYSTÈME D'AUTOMATE D'APPELS - CONTRAT SI-15-880 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-880 relatif à l'implantation d'un système d'automate d'appels, pour une durée de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Emergency Communications Network, selon le prix unitaire soumis et les conditions de la soumission et du devis, au montant de 76 167,09 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Services juridiques

150825-353

11.1 VACANCE - POSTE DE CONSEILLER - DISTRICT 1

L'avis de vacance au poste de conseiller district 1, donné par Me Isabelle Grenier, greffière, est déposé au conseil à la présente séance.

150825-354

11.2 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil majore de 5 %, la rémunération décrétée en 2009 pour le personnel électoral municipal, et réduise la rémunération applicable à certaines fonctions, lors d'élections partielles, selon le tableau joint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-355

11.3 SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRAT SP-13-621 POUR DES SERVICES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS AQUATIQUES - DEMANDE DE MÉDIATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil mandate la firme Bélanger Sauvé, avocats, pour représenter la Ville dans le cadre de la médiation de différends demandée, le 23 juin 2015, par Le Groupe Récrégestion inc. pour le contrat SP-13-621 relatif à des services en matière d'activités aquatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-356

11.4 SERVICES PROFESSIONNELS - REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE POUR JUGEMENT DÉCLARATOIRE EN CASSATION D'UNE RÉOLUTION MUNICIPALE - MANDAT - DEMANDE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - FRAIS DE REPRÉSENTATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil mandate la firme Miller Thomson S.E.N.C.R.L., avocats, pour représenter la Ville dans le cadre de la requête introductive d'instance pour jugement déclaratoire en cassation d'une résolution municipale dans le dossier de la Cour supérieure numéro 505-17-008269-153.

Compte tenu qu'il s'agit d'un litige d'intérêt pour tous les élus municipaux du Québec, le conseil demande, à l'Union des municipalités du Québec, une contribution pour le remboursement des frais de représentation dans ce dossier conformément aux dispositions du *Règlement 17 - CA 2014-05-09 portant sur le Fonds d'aide juridique de l'UMQ*. La directrice des services juridiques est autorisée à signer tout document pour y donner effet.

Le conseiller Antoine Assaf, vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150825-357

11.5 RÈGLEMENT REG-315 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE MODIFIER LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LES ZONES S05H ET S12H ET LES SUPERFICIES D'ESPACES RÉCRÉATIFS POUR LES BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX ET DE CRÉER, À MÊME LA ZONE S12H, LA ZONE S12P AFIN D'Y AUTORISER LES GROUPES D'USAGES PARCS ET ESPACES VERTS ET SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE - ADOPTION DU RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-315 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de modifier la hauteur des bâtiments dans les zones S05H et S12H et les superficies d'espaces récréatifs pour les bâtiments multifamiliaux et de créer, à même la zone S12H, la zone S12P afin d'y autoriser les groupes d'usages parcs et espaces verts et service d'utilité publique.*

Le conseiller Antoine Assaf, vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150825-358

11.6 RÈGLEMENT REG-316 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 1640 AFIN DE MODIFIER LE CONTENU DE CERTAINS TABLEAUX ET TEXTES PRÉSENTS DANS LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME APPLICABLE AU SECTEUR MARIE-VICTORIN/SAINT-LAURENT - ADOPTION DE RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-316 *modifiant le plan d'urbanisme 1640 afin de modifier le contenu de certains tableaux et textes présents dans le programme particulier d'urbanisme applicable au secteur Marie-Victorin/Saint-Laurent.*

Le conseiller Antoine Assaf, vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150825-359

11.7 **RÈGLEMENT REG-317 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1641 AFIN DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES ET CERTAINES DENSITÉS APPLICABLES AU SECTEUR MARIE-VICTORIN / SAINT-LAURENT - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-317 *modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1641 afin de modifier certains critères et certaines densités applicables au secteur Marie-Victorin / Saint-Laurent*.

Le conseiller Antoine Assaf, vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150825-360

11.8 **RÈGLEMENT REG-334 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-126 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AFIN D'INTERDIRE LES SACS EN PLASTIQUE LORS DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-334 *modifiant le règlement REG-126 relatif à la gestion des matières résiduelles afin d'interdire les sacs en plastique lors de la collecte des résidus verts*.

150825-361

11.9 **RÈGLEMENT REG-335 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LE GROUPE D'USAGE SERVICES COMMUNAUTAIRES ET D'Y INCLURE L'USAGE SERVICE D'ENTRAIDE (BANQUE ALIMENTAIRE OU RESSOURCERIE), DE L'AUTORISER À LA ZONE P07C ET DE PRÉVOIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À CE GROUPE D'USAGE - ADOPTION DU SECOND PROJET**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte le second projet de règlement REG-335 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de créer le groupe d'usage Services communautaires et d'y inclure l'usage Service d'entraide (Banque alimentaire ou ressource), de l'autoriser à la zone P07C et de prévoir des normes spécifiques à ce groupe d'usage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-362

11.10 **RÈGLEMENT REG-336 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-336 *relatif à l'augmentation du fonds de roulement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-363

11.11 **RÈGLEMENT REG-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE RETIRER L'USAGE RESTAURANT DE LA ZONE M03C - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-339 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de retirer l'usage : Restaurant de la zone M03C*.

150825-364

**11.12 RÈGLEMENT REG-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642
AFIN DE RETIRER L'USAGE RESTAURANT DE LA ZONE M03C –
ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-339 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de retirer l'usage restaurant de la zone M03C.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-365

**11.13 RÈGLEMENT REG-340 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642
AFIN D'AUTORISER, DANS LA ZONE C06C, CERTAINS USAGES
COMMERCIAUX DE VENTE AU DÉTAIL, DE SERVICE VÉTÉRINAIRE ET DE
SERVICES DE DIVERTISSEMENT ET DE LOISIRS ET DE PRÉVOIR LES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Claudio Benedetti à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-340 modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, dans la zone C06C, certains usages commerciaux de vente au détail, de service vétérinaire et de services de divertissement et de loisirs et de prévoir les dispositions particulières applicables

150825-366

**11.14 RÈGLEMENT REG-340 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642
AFIN D'AUTORISER, DANS LA ZONE C06C, CERTAINS USAGES
COMMERCIAUX DE VENTE AU DÉTAIL, DE SERVICE VÉTÉRINAIRE ET DE
SERVICES DE DIVERTISSEMENT ET DE LOISIRS ET DE PRÉVOIR DES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES - ADOPTION PREMIER
PROJET**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-340 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, dans la zone C06C, certains usages commerciaux de vente au détail, de service vétérinaire et de services de divertissement et de loisirs et de prévoir des dispositions particulières applicables*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-367

**11.15 RÈGLEMENT REG-341 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642
AFIN D'AUTORISER LE GROUPE D'HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE DANS
LA ZONE A21H ET Y PRÉVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES - AVIS
DE MOTION**

Avis de motion est donné par Francine Raymond à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-341 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser le groupe d'habitation bifamiliale isolée dans la zone A21H et y prévoir les dispositions applicables.*

150825-368

**11.16 RÈGLEMENT REG-341 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642
AFIN D'AUTORISER LE GROUPE D'HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE DANS
LA ZONE A21H ET Y PRÉVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES -
ADOPTION PREMIER PROJET**

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-341 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser le groupe d'habitation bifamiliale isolée dans la zone A21H et y prévoir les dispositions applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-369

11.17 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION - DOREEN ASSAAD -
1^{ER} SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu qu'en cas d'impossibilité d'agir du maire, Monsieur Paul Leduc, le conseil nomme, à compter du 1^{er} septembre 2015 et ce, pour une durée indéterminée, la conseillère Doreen Assaad, maire suppléant de la Ville de Brossard.

La présente abroge la résolution 150512-200.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Urbanisme

150825-370

12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU
8 JUILLET 2015

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 8 juillet 2015, à l'exception de la recommandation CCU-20150708-4.1 qui est reportée, et approuve les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal:

- CCU-20150708-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1500, place Richelieu – agrandissement – habitation unifamiliale isolée**
- CCU-20150708-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1803 et 1805, rue Allard – construction – habitations unifamiliales jumelées**
- CCU-20150708-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 5524 526, rue Auclair – construction – habitation bifamiliale isolée**
- CCU-20150708-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 7965,7967 et 7969, rue Lemelin – agrandissement – habitation trifamiliale**
- CCU-20150708-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7721, boulevard Taschereau – modification à l'architecture – A&W**
- CCU-20150708-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8080, boulevard Taschereau, suite A1 – modification à l'architecture – restaurant Canard Laqué de Pékin**
- CCU-20150708-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8640, boulevard Leduc – Quartier Dix30 – phase 4a – bâtiment F5 – construction – bâtiment commercial**
- CCU-20150708-6.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 6205, boulevard de Rome – Cité Dix30 – bâtiment C12 – construction – bâtiment commercial**
- CCU-20150708-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8440, boulevard Leduc, suite 30 – Quartier Dix30 – Phases 4b à 7 – bâtiment F17 – affichage – l'entrepôt du cadre**
- CCU-20150708-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8005, boulevard du Quartier, suite 205 – Cité Dix30 – bâtiment C4 – affichage – Clinique dentaire Bui**

- CCU-20150708-7.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8015, boulevard du Quartier, suite 103 – Cité Dix30 – bâtiment C5 – affichage – Yuzu Sushi*
- CCU-20150708-7.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7721, boulevard Taschereau – affichage – A&W*
- CCU-20150708-7.5** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8015, boulevard du Quartier, suite 104 – Cité Dix30 – bâtiment C5 – affichage – Salades sensations*
- CCU-20150708-7.6** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7400, boulevard Taschereau, suite 69 – Place Portobello – affichage – Restaurant Carmine's*
- CCU-20150708-7.7** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7230, boulevard du Quartier, suite 10 – Quartier Dix30 – Les Halles – bâtiment C3 – affichage – Cool & simple*
- CCU-20150708-7.8** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9335, boulevard Leduc, suite 5 – Quartier Dix30 – Phase 1 – bâtiment L7 – affichage – Thinkkitchen*
- CCU-20150708-7.9** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 1015, boulevard du Quartier, suite 10 – Carrefour Harden – affichage – Dairy Queen*
- CCU-20150708-7.10** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8440, boulevard Leduc, suite 10 – Quartier Dix30 – phases 4b à 7 – bâtiment F17 – affichage - boutique EQ3.*

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150825-371

12.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS DANS LE BOIS DE BROSSARD À NAQ

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil autorise la contribution financière pour l'acquisition en copropriété avec Nature-Action Québec inc. des lots 2 702 192 et 2 702 195 d'une superficie totale de 28,42 hectares de la compagnie Villa Christine ltée, pour un montant fixé à 189 000 \$ selon l'offre d'achat que détient NAQ, incluant les taxes. La contribution de la Ville s'élève à 155 536 \$ pour ce projet d'acquisition d'une valeur globale estimée à 314 314 \$.

Le conseil appuie les demandes d'aide financière de Nature-Action Québec inc. auprès des divers bailleurs de fonds disponibles afin d'amasser la balance des fonds nécessaires pour réaliser ce projet d'acquisition.

Le conseil s'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées et à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de contribution financière.

Le directeur de l'urbanisme est autorisé à signer tout document pour y donner effet et l'acte d'acquisition est signé par le maire et la greffière.

Le conseil approuve l'affectation d'une somme de 155 536 \$ au financement de ce projet à même l'excédent accumulé affecté - Environnement.

La résolution 150707-314 est annulée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-372

12.3

SENTIERS D'HIVER DE VÉHICULES HORS ROUTE - ENTENTES

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil approuve les ententes à intervenir avec Club de motoneige du Centre de la Montérégie inc., Club V T T Coureurs des bois de la Rive-Sud et Club Quad les Aventuriers de la Montérégie inc. pour l'utilisation de sentiers d'hivers de véhicules hors route sur le territoire de Brossard. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-373

12.4

DÉROGATIONS MINEURES - 7965, RUE LAUSANNE - ZONE L08H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but de régulariser, au 7965, rue Lausanne, l'espace libre latéral droit à 2,72 m au lieu du minimum prescrit de 3 mètres et l'espace libre latéral gauche de la galerie à 3,60 m au lieu du minimum prescrit de 4 m;

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde les dérogations mineures demandées relatives au 7965, rue Lausanne, conformément à la recommandation numéro CCU-130717-8.7 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-374

12.5

DÉROGATION MINEURE - 7830, RUE LAUSANNE - ZONE L08H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser, au 7830, rue Lausanne, l'espace libre latéral droit d'une galerie à 3,62 m au lieu du minimum prescrit de 4 m;

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure demandée relative au 7830, rue Lausanne, conformément à la recommandation numéro CCU-130717-8.6 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-375

12.6

DÉROGATION MINEURE - 6150, RUE CORNEILLE - ZONE C02H

a) Audition des personnes intéressées;

Des commentaires sont formulés sur cette demande.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de soustraire le 6150, rue Corneille à l'obligation d'aménager une bande paysagère entre la limite de propriété latérale et le pavage de l'entrée charretière dans l'espace libre avant;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil refuse la dérogation mineure demandée relative au 6150, rue Corneille, conformément à la recommandation numéro CCU-20150610-8.2 du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller Antoine Assaf, vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150825-376

12.7 DÉROGATIONS MINEURES - 1740, RUE AGNÈS - ZONE A18H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but de régulariser, au 1740, rue Agnès, un espace libre latéral de 1,00 m au lieu de 1,20 m et un espace libre arrière de 7,20 m au lieu de 7,50 m, tel que prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil accorde les dérogations mineures demandées relatives au 1740, rue Agnès, conformément à la recommandation numéro CCU-20150708-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-377

12.8 DÉROGATION MINEURE - 5960, RUE BOURGEOIS - ZONE B08H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser, au 5960, rue Bourgeois, l'espace libre avant de 5,50 m au lieu de 6,00 m tel que prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure demandée relative au 5960, rue Bourgeois, conformément à la recommandation numéro CCU-20150708-8.3 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-378

12.9 DÉROGATION MINEURE - 6205, BOULEVARD DE ROME - ZONE L13C

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser, au 6205, boulevard de Rome, une superficie minimale de 300 m² au lieu de 460 m² pour un bâtiment commercial tel que prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure demandée relative au 6205, boulevard de Rome, conformément à la recommandation numéro CCU-20150708-8.4 du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller Antoine Assaf, vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150825-379

12.10 DÉROGATION MINEURE - 7721, BOULEVARD TASCHEREAU - ZONE N03C

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser, au 7721, boulevard Taschereau, un nombre minimal de cases de stationnement de 39 au lieu de 41 tel que prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure demandée relative au 7721, boulevard Taschereau, conformément à la recommandation numéro CCU-20150708-8.5 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-380

12.11 DÉROGATIONS MINEURES - 8080, BOULEVARD TASCHEREAU - ZONE S03C

a) Audition des personnes intéressées;

Des commentaires sont formulés sur cette demande.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but de réduire, au 8080, boulevard Taschereau, le ratio minimum de cases de stationnement applicable aux usages commerciaux autorisés et de permettre une largeur de trottoir de 1,25 mètre au lieu de 3 mètres en bordure du bâtiment tel que prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde les dérogations mineures demandées relatives au 8080, boulevard Taschereau, conformément à la recommandation numéro CCU-20150708-8.6 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Génie

150825-381

13.1 TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE – CONTRAT SP-15-859 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-859 relatif aux travaux de réfection de l'hôtel de ville, au plus bas soumissionnaire conforme, Quadrax & Associés EG, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 12 266 036,61 \$, taxes incluses, et affecte une somme de 4 709 442 \$ au financement du projet 497 « Réfection Hôtel de Ville » à même l'excédent accumulé affecté – Gestion de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-382

13.2 CONSTRUCTION D'UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE LUMINEUSE - CONTRAT SP-15-854 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil approuve la réalisation du projet 482 pour la construction d'une traverse piétonnière lumineuse et accorde le contrat SP-15-854 relatif à des travaux de construction d'une traverse lumineuse à l'intersection Rome / Soulanges, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 276 720,39 \$, taxes incluses. Afin de financer ce contrat et les frais afférents s'y rattachant, le conseil autorise un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 277 984 \$, remboursable en sept (7) versements annuels, égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-383

13.3 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE ROME/MARIE-VICTORIN - CONTRAT SP-15-871 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil autorise le projet 504 pour la réalisation de l'aménagement de l'intersection de Rome/Marie-Victorin et accorde le contrat SP-15-871 relatif aux travaux d'aménagement de cette intersection pour personnes possédant une déficience visuelle, au plus bas soumissionnaire conforme, Néoelect inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 130 404,65 \$, taxes incluses, financé par un emprunt au fonds de roulement de 113 420,00 \$, remboursable en dix (10) versements annuels, égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-384

13.4 FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX D'AFFICHAGE PERMANENT - CONTRAT SP-15-872 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-872 relatif à la fourniture et l'installation de panneaux d'affichage permanent, au plus bas soumissionnaire conforme, Dominion Néon inc, selon le prix unitaire soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 75 193,65 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-385

13.5 ÉLARGISSEMENT TEMPORAIRE DU BOULEVARD GRANDE ALLÉE - CONTRAT SP-15-890 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-890 relatif à l'élargissement temporaire du boulevard Grande Allée, entre la rue J-A Bombardier et l'Autoroute 30, au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 1 214 614,45 \$, taxes

incluses. Les coûts sont partagés en parts égales entre la Ville de Longueuil et la Ville de Brossard.

Le contrat est conditionnel à l'autorisation des travaux par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-386

13.6 GRILLE D'ÉVALUATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil approuve le nouveau modèle de grille d'évaluation pour les appels d'offres relatifs à des services professionnels en architecture de paysage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-387

13.7 PARC LUNAN - CONCEPTION ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS 2015 - DEMANDE DE BUDGET

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil autorise le projet 505 pour la réalisation du parc Lunan prévue au programme triennal d'immobilisation en 2016 et approuve l'affectation d'une somme de 43 500 \$ à même les surplus affectés Parcs, pour la réalisation des études préparatoires, le concept d'aménagement et les plans et devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes
--

150825-388

14.1 SUBVENTIONS

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde une subvention de 400 \$, versée sous réserve du respect des conditions exigées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, aux organismes *Ligue de balle molle des p'tits vieux de Brossard inc.* et *Société d'horticulture et d'écologie de Brossard*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-389

14.2 SUBVENTION - GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE (GDPL) - ACCEPTATION

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde une subvention de 10 000 \$ à *Go le Grand Défi inc.*, pour le *Grand Défi Pierre Lavoie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150825-390

14.3 IMMUNITÉ CONDITIONNELLE POUR LES MUNICIPALITÉS - DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - APPUI

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil appuie le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et des dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Dépôt – documents

150825-391

15.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 2 JUILLET AU 19 AOÛT 2015 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 2 juillet au 19 août 2015, est déposée.

150825-392

15.2 ÉMISSION D'OBLIGATIONS - 4 849 000 \$ - 21 JUILLET 2015 - OCTROI DE CONTRAT - DÉPÔT

Le rapport d'adjudication de l'émission d'obligations du 21 juillet 2015, adjugé par le trésorier conformément au règlement REG-83 concernant la délégation de certaines compétences, est déposé.

150825-393

15.3 FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE - TECHNOLOGIE DE DÉGIVRAGE CARGILL - CONTRAT CS-20152016 - DÉPÔT

En vertu de la résolution 130415-134, la Ville a adhéré au regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec qui a effectué un appel d'offres pour le sel de déglacage. Le conseil prend acte du contrat relatif à la fourniture de sel de déglacage, octroyé par l'Union des municipalités du Québec, à Technologie de dégivrage Cargill, selon le prix unitaire soumis, ce qui représente pour Brossard, une somme de 521 509,35 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2015-2016.

150825-394

15.4 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION 150616-260 - DÉPÔT

Le procès-verbal de correction de la résolution 150616-260 est déposé.

16. Conseil d'agglomération

150825-395

16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 27 AOÛT 2015 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-150827-1.2, 1.5, 1.7, 1.8, 1.11 à 1.13, 1.15, 1.16, 1.18, 1.19 et 1.21.

Le conseil donne, au maire ou à son représentant, l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou plusieurs de ces orientations si de nouveaux éléments ou informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

Le conseiller Antoine Assaf, vote contre le point 1.12.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150825-396

16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE

Le maire, Paul Leduc, ne mentionne aucun fait relatif à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 9 juillet 2015.

17. Levée de l'assemblée

150825-397

17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que la séance soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

Paul Leduc

Louise Bouvier